

Le 2 mai 2019

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Eh bien, le premier ministre a le vent en poupe. Il présente une fiche parfaite pour ce qui est de n'avoir donné aucune réponse aux questions posées. À ce stade-ci, il s'agit peut-être du but pour la session — recevoir beaucoup de questions, mais ne donner aucune réponse. La liste de questions sans réponse augmente aussi vite que monte la vague d'indignation de la population par rapport au scandale des évaluations foncières.

Le premier ministre a créé sa propre crise en donnant différents récits de son implication dans le scandale au fur et à mesure que ce dernier prenait de l'ampleur. Le 6 avril, le premier ministre a dit que les idées selon lesquelles son Cabinet avait approuvé le régime accéléré étaient complètement infondées. Pourtant, un courriel que le Cabinet du premier ministre a mis à la disposition des médias quelques heures plus tard indique clairement : « Allons-y. » La crédibilité du premier ministre a pris un coup. Le Cabinet du premier ministre a perdu toute crédibilité. Comment le premier ministre s'attend-il à ce que les gens du Nouveau-Brunswick lui accordent le bénéfice du doute lorsqu'il fera des déclarations dans l'avenir? Merci.

L'hon. M. Gallant : Depuis 2011, des milliers et des milliers d'erreurs ont été commises en ce qui concerne le processus d'évaluation foncière. Voilà pourquoi nous avons dit très clairement que nous pensons que ce processus est entaché de problèmes et que nous devons les régler une fois pour toutes.

Nous avons pris des mesures audacieuses et énergiques pour rectifier la situation. Nous ne manquerons pas de trouver ce qui s'est passé cette saison et toutes les saisons depuis 2011 pour créer des milliers et des milliers d'erreurs chaque année. Nous avons ainsi demandé à l'ancien juge Robertson d'effectuer un examen indépendant et exhaustif de ce qui s'est passé chaque année pour créer les erreurs en question. Nous nous sommes aussi engagés à mettre en place un organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera des évaluations foncières à l'avenir. Nous avons hâte de recevoir les résultats de l'examen afin de régler les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : La situation est sans précédent. L'erreur véritable ici c'est la tentative du premier ministre d'obtenir plus d'argent, de puiser plus d'argent dans les poches de toutes les personnes de la province aussi vite que possible. Le 31 mars, un journaliste a demandé au premier ministre si son cabinet ou le ministre responsable étaient au courant des discussions visant à apporter les modifications au programme d'évaluation en un an plutôt qu'en trois ans, ce qui constitue la base du problème actuel. Le premier ministre a répondu : « À ce stade-ci, il est possible que oui ; je ne sais pas. »



Une semaine plus tard, le Cabinet du premier ministre a indiqué aux médias que, en mai 2016, le Cabinet du premier ministre avait pris connaissance d'une présentation de 14 pages et que le premier ministre avait soulevé des questions à cet égard. Le premier ministre n'a toujours pas dit s'il a assisté à la présentation ou s'il a ordonné que le processus soit accéléré d'après une conversation avec son chef de cabinet.

La situation est différente de celle de 2011. La situation est sans précédent. Dans le cas actuel, le premier ministre s'est ingéré directement dans les évaluations. Le premier ministre répondra-t-il aux questions aujourd'hui? A-t-il autorisé l'accélération du processus? A-t-il créé la situation actuelle?

Monsieur le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[*Original*]

L'hon. M. Gallant : Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont été créées par notre système d'évaluation foncière, et les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux. Chaque fois qu'il y a une erreur, cela a un impact sur les gens, sur leur famille et même parfois sur les collectivités du Nouveau-Brunswick. Alors, c'est très important de savoir exactement ce qui s'est passé, chaque saison, depuis 2011, pour que soient ainsi créées des milliers d'erreurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi et indépendant visant à déterminer ce qui s'est passé cette saison, avec les formules arbitraires utilisées pour faire l'évaluation foncière d'à peu près 2 000 propriétés, et chaque année depuis 2011. Nous voulons les réponses, et les gens du Nouveau-Brunswick méritent des réponses. Nous avons hâte que soit fini l'examen pour, ensuite, être en mesure de corriger ces problèmes une fois pour toutes.

[*Traduction*]

M. Higgs : Encore une fois, il y a absence de réponse, les réponses sont évasives, et il y a une dérobade. C'est simple. Le premier ministre n'est jamais auparavant intervenu directement dans le processus d'évaluation afin d'avoir plus d'argent à dépenser partout dans la province pour donner suite à toute liste de souhaits qu'il a pu dresser afin d'acheter des votes. Le Cabinet du premier ministre a donné l'ordre d'accélérer le processus. Nous en sommes maintenant sûrs. L'ordre est venu du Cabinet du premier ministre.

Parmi les questions auxquelles le premier ministre a refusé jusqu'ici de répondre, il y a celle visant à déterminer si son cabinet a informé le Cabinet de la dépense additionnelle de près d'un million de dollars afin d'accélérer la modernisation du programme d'évaluation. Il a fallu payer davantage pour obtenir davantage. J'imagine que le premier ministre a pensé que le rendement de l'investissement était bon — un rendement de six pour un pendant la première année. Il est insoutenable d'agir ainsi envers les gens du Nouveau-Brunswick. Il est inacceptable de dévaliser tous les gens qui vivent dans leur propre logement et essaient de gagner leur vie.



Le premier ministre dirait-il à la Chambre si le Cabinet a approuvé la dépense supplémentaire faite aux frais des contribuables ou si son cabinet seul a approuvé la dépense supplémentaire visant à accélérer le processus d'évaluation? Merci.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, l'ancien juge Robertson fera un examen indépendant et exhaustif pour obtenir les réponses aux questions auxquelles les gens du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir une réponse. Nous agissons d'ailleurs énergiquement pour régler les problèmes et les éviter dorénavant en créant un organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera des évaluations foncières à l'avenir.

Je suis assis ici depuis près d'une semaine maintenant. Je ne suis pas intervenu les quatre ou cinq premières fois. Je dois exprimer mon désaccord à propos des déclarations du chef de l'opposition selon lesquelles l'argent est dépensé et qui donnent l'impression que cet argent est gaspillé. Les investissements dans les soins de santé, dans l'éducation et dans les mesures qui stimulent l'économie et créent des possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick sont des investissements. Ils ne constituent pas un gaspillage. Les investissements pour améliorer les soins primaires et les soins de courte durée et pour aider les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et de dépendances constituent une dépense judicieuse. Voilà ce que nous, en tant que gouvernement, faisons pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Le premier ministre a changé sa version des faits plusieurs fois depuis que le scandale lié au régime accéléré s'est fait jour. Le 6 avril, le premier ministre a dit qu'il pensait que les médias devraient comprendre que les accusations devraient se fonder sur un document quelconque. Le 10 avril, le document a été rendu public. Ce document a enlevé toute crédibilité au premier ministre. Jusqu'ici, le premier ministre n'a rien fait pour reconnaître ou contester la validité des preuves en question. Le premier ministre voudrait-il parler aux gens du Nouveau-Brunswick à propos du document que de hauts fonctionnaires du gouvernement ont préparé et qui stipule que le premier ministre a ordonné l'accélération du processus d'évaluation? Le premier ministre conteste-t-il l'existence même de ce document? Merci.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous pensons que nous devrions permettre à l'ancien juge Robertson de faire son travail. Il fait un examen indépendant et exhaustif de ce qui s'est passé cette saison et chaque saison depuis 2011 pour créer des milliers et des milliers d'erreurs chaque année. Le processus d'évaluation foncière est entaché de problèmes, et nous les résoudrons. Grâce à l'examen, nous aurons les résultats dont nous avons besoin pour ensuite établir un organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera des évaluations foncières à l'avenir.

Nous voulons très clairement dire ce qui suit aux milliers de gens du Nouveau-Brunswick que la situation a touchés au fil des ans : S'ils veulent signaler des erreurs, ils peuvent le faire à tout moment, et nous ne manquerons pas de les rectifier. Nous avons prolongé le délai de demande de révision, ce qui permet aux gens de s'assurer que l'évaluation de leur bien foncier est exacte. Le processus d'évaluation actuel comporte des problèmes, et nous les réglerons une fois pour toutes.



M. Higgs : L'examen en question relève directement du Bureau du Conseil exécutif, et ses paramètres restreignent le pouvoir du juge Robertson. Le pouvoir d'obliger des témoins à comparaître est restreint. Le juge peut demander à des témoins de comparaître. Le pouvoir d'obliger des personnes à produire des documents est restreint. Le juge peut demander des documents. Il ne peut émettre aucune conclusion sur l'orientation politique en ce qui concerne les fausses rénovations. Le juge ne peut pas divulguer toutes les conclusions de l'examen qu'il s'apprête à faire. Le premier ministre n'a-t-il pas refusé de donner au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne son cabinet? Tout le problème a commencé au sein du Cabinet du premier ministre, et les mains du juge Robertson sont liées. Il n'a pas le droit d'examiner la source du problème — soit le Cabinet du premier ministre.

Un document sera fourni au gouvernement actuel pour que ce dernier puisse dire : Nous devons externaliser les services des bureaux d'évaluation du Nouveau-Brunswick ; nous devons externaliser Services Nouveau-Brunswick, car l'organisme n'a pas bien fait le travail. Pourquoi ne donnons-nous pas au juge la latitude nécessaire pour faire ce qui s'impose?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous n'avons aucun doute que l'ancien juge Robertson sera en mesure de mener un examen exhaustif et indépendant pour les gens du Nouveau-Brunswick. Cet examen nous aidera à savoir ce qui s'est passé chaque année depuis 2011, c'est-à-dire pourquoi il s'est créé une situation où des milliers d'erreurs ont été commises dans l'évaluation foncière des gens de cette province.

Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais je peux vous dire qu'il a signé le contrat contenant le mandat qui lui a été donné et les ressources qui lui ont été accordées. Alors, nous pouvons présumer que cet ancien juge pense être capable de faire le travail pour les gens du Nouveau-Brunswick avec le mandat et les ressources qui lui ont été donnés.

Nous sommes très fiers du fait que nous allons finalement corriger cette situation une fois pour toutes. Des milliers d'erreurs ont été commises depuis 2011, et les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux, car chaque erreur peut avoir un impact négatif sur les gens de la province. Oui, nous allons rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Il ne s'agit pas d'un problème du passé, comme le premier ministre voudrait le laisser entendre. Le problème s'est présenté en 2016, et les résidents paient en 2017. L'affaire du scandale des évaluations foncières de 2017 est d'abord sortie dans les médias le 1^{er} mars en raison de la baisse de l'évaluation du terminal de gaz naturel liquéfié. Pendant que les évaluations des gens du Nouveau-Brunswick ont grimpé de 40 %, de 50 %, de 60 % et plus, l'évaluation du terminal de gaz naturel liquéfié a baissé de 67 %. Le premier ministre n'a toujours pas expliqué pourquoi son gouvernement a recruté une compagnie qui se spécialisait dans la réduction des impôts des entreprises de l'industrie pétrolière afin d'évaluer le terminal



de gaz naturel liquéfié, tandis qu'il ordonnait à une autre compagnie d'instaurer à la hâte un programme en vue de percevoir plus d'impôts fonciers sur les gens du Nouveau-Brunswick. Quelle est la logique de toute la démarche?

L'hon. M. Gallant : En 2005, Canaport LNG a reçu un allègement fiscal visant son terminal. Nous avons annulé cet allègement fiscal, et, grâce à notre gouvernement, le terminal de Canaport LNG devra verser plus d'impôts fonciers. Grâce à l'allègement fiscal que nous avons annulé, la ville de Saint John recevra près de cinq fois plus d'impôts du terminal de Canaport LNG.

Étant donné que le chef de l'opposition a soulevé la question, je serais encore une fois très curieux de savoir s'il répondrait à la question suivante. Il se vante d'avoir été un cadre chez Irving Oil, de s'être occupé de conclure l'entente entre Repsol et Irving Oil. Quel rôle a-t-il joué en 2005 et au cours des années précédentes et suivantes pour ce qui est de l'obtention de l'allègement fiscal de Canaport LNG? Il se vante d'avoir été la personne qui a rapproché les deux compagnies lorsqu'il était cadre chez Irving Oil. Il faut espérer qu'il répondra à la question aujourd'hui pour que les gens du Nouveau-Brunswick apprennent la vérité.

M. Higgs : Nous y revoilà. Le premier ministre cite une remarque tirée de mon curriculum vitae. En réalité, j'ai un curriculum vitae dont on peut tirer des citations et j'en suis fier.

À titre d'information pour le premier ministre, j'expliquerai de nouveau comment fonctionne la période des questions. L'opposition pose des questions, et le gouvernement, en théorie, y répond. Dans le cas du premier ministre, il ne donne pas de réponse mais offre une interprétation favorable de la situation, un écran de fumée et de beaux discours.

Toutefois, je serai heureux de répondre à toute question du premier ministre à l'occasion d'une activité-bénéfice au Fredericton Playhouse, animée par Terry Seguin qui s'est porté volontaire. Le Playhouse peut accueillir 709 personnes. Si chaque personne donnait 10 \$, il s'agirait d'un bon coup de pouce pour une oeuvre de bienfaisance, en fait, une oeuvre de bienfaisance au choix du premier ministre. Est-il prêt à participer à cette activité, soit une période de questions et réponses animée par Terry Seguin? S'il accepte, les gens demanderont de vraies réponses. Le premier ministre peut-il y faire face?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Je vais donner une vraie réponse, une réponse franche. Le premier ministre en fera-t-il autant?

L'hon. M. Gallant : D'abord, je ne nie pas que la période des questions soit le moment où l'opposition pose des questions au gouvernement. Je le sais, et c'est bien.



Le chef de l'opposition a dit qu'il ferait de la politique différemment. Il a lui-même parlé des impôts du terminal de gaz naturel liquéfié, et je pense qu'il doit aux gens du Nouveau-Brunswick de répondre à la question. Ce que je trouve quelque peu intéressant, c'est qu'il répondra seulement aux questions des gens du Nouveau-Brunswick à propos de son passé et de ses politiques si j'accepte le débat.

Je tiens à vous dire que j'ai aimé les deux heures que nous avons passées à débattre au cours de la dernière semaine, même si le débat était à sens unique. Je pense que le chef de l'opposition a amplement eu le temps de présenter ses arguments pendant les débats. J'ajouterais que nous nous sommes rencontrés pendant probablement une heure ou deux d'ailleurs pendant l'étude des prévisions budgétaires pour tenir encore un autre débat.

Des débats se sont tenus dans des lieux publics. Le chef de l'opposition essaie de se cacher derrière un quelconque débat qu'il veut tenir avec moi pour ne pas répondre à la question. Je lui propose de se servir de la Chambre du peuple pour répondre aux questions des gens.

M. Higgs : Encore une fois, la confusion semble s'être installée. Nous posons les questions, et le gouvernement est censé y répondre. Dans toutes les mentions que le premier ministre a faites sur l'endroit où ces questions ont été posées, aucune réponse n'a été donnée. En conséquence, nous essayons de changer le format. Changeons le format. Le premier ministre aimerait peut-être avoir l'occasion de véritablement faire face au public dans une discussion ouverte. Je suis tout à fait prêt à faire cela.

Si le public au Playhouse inquiète le premier ministre, c'est correct. Terry Seguin a offert d'animer un segment pendant sa propre émission de radio, où les questions et réponses entre le premier ministre et moi pourraient être diffusées. Ainsi, le premier ministre n'aura pas à écouter les huées et les acclamations du public. C'est peut-être le meilleur moyen. M. Seguin peut décider si une question a obtenu une réponse ou si la réponse donnée est un écran de fumée et une interprétation favorable. Je suis prêt à faire face au public en direct. Laissons le premier ministre faire de même sans se cacher à la Chambre.

L'hon. M. Gallant : Étant donné les gens dans la tribune, les caméras sur nous et les médias qui surveillent, je ne pense pas qu'on se cache à la Chambre. J'aimerais ajouter que je suis allé dans de nombreux lieux publics depuis que je suis premier ministre. Si vous voulez, je peux les énumérer ; cependant, il faudrait le reste de la période des questions. J'aimerais aussi ajouter que nous, le chef de l'opposition et moi, avons débattu pendant trois heures environ au cours de la dernière semaine seulement, et le débat était à sens unique. C'est seulement lui qui a posé des questions et lui qui a refusé d'y répondre.

Encore là, je ne nie pas que la période des questions soit le moment où l'opposition pose des questions. C'est bien. Toutefois, si le chef de l'opposition veut faire de la politique autrement et s'il veut répondre à des questions dans d'autres endroits, je lui recommande de choisir la Chambre du peuple comme endroit où répondre à la question sur le rôle qu'il a joué pour ce qui est de l'allègement fiscal accordé à Canaport LNG lorsqu'il était cadre au sein de Irving Oil. Il



se vante d'avoir joué ce rôle sur son site Web. Dites-le aux gens du Nouveau-Brunswick dans la Chambre du peuple.

M. Higgs : Encore une fois, le fonctionnement de l'Assemblée législative est source de confusion. Je suis prêt à me soumettre à n'importe quelle tribune où le premier ministre doit aussi répondre aux questions. Examinons le compte rendu. Le nombre de questions posées s'élève probablement à 40 ou 50, et pas une seule réponse n'a été donnée, aucune. À quoi cela sert-il? Le débat est bien à sens unique. Je pose des questions, et je n'obtiens aucune réponse. Le premier ministre essaie de poser des questions dans une tribune qui ne le permet pas. J'essaie de changer de tribune pour que le premier ministre ait la possibilité de poser des questions.

Le premier ministre a tenu au moins deux activités médiatiques sur le scandale des évaluations foncières afin d'essayer de contenir la crise qu'il a créée. Chaque fois, il a réussi à empirer la situation pour lui-même, son cabinet et son gouvernement. Des appels pour sa démission fusent de partout dans la province. Le premier ministre a essayé de détourner sa crise vers la fonction publique et, maintenant, il se cache derrière une enquête fictive qu'il a instaurée. Personne n'est dupe. Quand le premier ministre cessera-t-il de se cacher, quand fera-t-il face aux gens du Nouveau-Brunswick...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : J'ai répondu à chacune des questions sur les évaluations foncières posées pendant la période des questions au cours de la semaine écoulée. J'ai cédé au chef de l'opposition pendant l'étude des prévisions budgétaires, même si ses questions n'avaient rien à voir avec les prévisions budgétaires. J'ai discuté avec lui pendant des heures rien qu'au cours de la semaine écoulée. J'ai tenu au-dessus d'une dizaine d'entrevues avec les médias durant lesquelles j'ai discuté de la question des évaluations foncières. Je peux vous dire que nous veillerons, en tant que gouvernement des gens du Nouveau-Brunswick, à régler une fois pour toutes le processus d'évaluation foncière entaché de problèmes.

L'examen que réalise l'ancien juge Robertson aidera à nous informer sur les mesures que nous devons prendre pour corriger le processus, afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient dorénavant le processus d'évaluation foncière qu'ils méritent. Je peux vous dire que l'organisme indépendant du gouvernement provincial sera un des éléments principaux qui nous permettra d'y parvenir pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Flemming : J'ai une question.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



M. Flemming : Ma question porte sur la situation de l'évaluation foncière. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement veut l'examiner, comme l'a indiqué le premier ministre, et je suis prêt à le prendre au mot puisqu'il veut aller au fond de l'histoire. Nous avons une loi particulière au Nouveau-Brunswick qui décrit la marche à suivre. C'est la *Loi sur les enquêtes*. Cette loi établit que le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer par décret une commission. Elle donne à la commission des pouvoirs particuliers et elle me semble la loi parfaite pour mener une enquête. C'est pourquoi j'ai de la difficulté à comprendre la raison pour laquelle le premier ministre a pris le temps de concevoir une mesure différente. Pourquoi n'utiliseriez-vous pas la loi même qui serait complémentaire à une enquête?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme l'a très bien dit le premier ministre, nous parlons ici d'une personne d'une très grande intégrité, et dont tout le monde reconnaît la valeur, qui a accepté de présider à un examen en vue de faire une révision de la situation. C'est quelqu'un qui, de toute évidence, n'accepterait pas d'apposer son nom en bas d'un contrat s'il n'en avait pas accepté chacune des clauses. Nous avons donc quelqu'un qui va mener un examen indépendant et qui est d'une très grande crédibilité, dont personne ne doute. Nous sommes donc en présence d'un examen indépendant qui va apporter les réponses que nous cherchons ici.

Comme nous le disons depuis au moins un mois et demi, un très grand nombre d'erreurs ont été commises en termes d'évaluation foncière dans cette province. Enfin, un gouvernement va prendre le taureau par les cornes et fournir des réponses claires pour l'avenir.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Flemming : Je suis un peu blessé de ce que le premier ministre m'ait ignoré, mais bon. Je pensais même lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Peu importe, écoutez, le tout n'a rien à voir avec l'ancien juge Robertson. Je connais l'ancien juge Robertson. Je le connais bien. Je le connais depuis avant la naissance du premier ministre, ce qui ne me rajeunit pas. Le tout n'a rien à voir avec sa capacité, son intégrité ou ses compétences, qui sont incontestables. Le tout a trait aux outils dont il dispose pour accomplir son travail. Si vous voulez que Michel-Ange vous peigne un superbe tableau, vous ne lui donnez pas un stylo Bic. Vous lui donnez les outils et le matériel dont il a besoin pour réaliser le travail. C'est là l'objet de la *Loi sur les enquêtes*. La loi confère à une ou plusieurs personnes le droit, le pouvoir et l'autorité de mener une enquête. Pourquoi n'auriez-vous pas recours à cette loi?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je suis très heureux d'entendre mon collègue, le député de Rothesay, reconnaître à quel point nous avons fait un bon choix en la personne de l'ancien juge Robertson pour faire cette enquête. À écouter mon collègue, le député de Rothesay, énumérer les innombrables qualités de l'ancien juge, je pense qu'il confirme donc que nous avons fait un bon choix.

Le deuxième élément mentionné par le député d'en face consiste à savoir si l'ancien juge Robertson possède les outils nécessaires pour faire son travail. Eh bien, je suis persuadé que c'est le cas. Je suis heureux de dire à la Chambre que, d'après le contrat, le gouvernement s'est engagé à lui permettre d'avoir accès à toute l'information dont il a besoin. Ainsi, il pourra faire l'enquête qui s'impose et trouver ce qui ne va pas depuis 2011, soit l'année à partir de laquelle il y a eu des milliers d'erreurs. Enfin, nous aurons des réponses.

[Traduction]

M. Flemming : Il est regrettable que les gens du gouvernement invoquent l'intégrité de l'ancien juge Robertson dans la réponse à la question, car son intégrité n'est pas mise en cause ici. Le tout a trait aux outils qui lui seront donnés.

Nous avons une *Loi sur les véhicules à moteur*. Elle traite des véhicules à moteur. Nous avons une *Loi sur les assurances*. Elle traite des assurances. La liste continue. Nous avons une *Loi sur les enquêtes*. Elle traite des enquêtes. J'ai examiné le mandat de l'ancien juge. J'ai examiné la *Loi sur les enquêtes*. Cette loi lui confère considérablement plus de pouvoir : le pouvoir d'ordonner à des gens de faire certaines choses, le pouvoir de convoquer des témoins, celui de faire prêter serment et celui d'avoir accès à toute personne au sein du Cabinet du premier ministre. Voilà des pouvoirs considérables. Si le premier ministre veut faire toute la lumière sur la situation, comme il le dit, le fait qu'il ne confère pas à l'ancien juge tous les outils offerts par notre système juridique m'incite à mettre en doute la sincérité de ses propos. Pourquoi ne laissez-vous pas le...

Monsieur le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je suis tellement fier d'entendre mon collègue d'en face reconnaître que nous avons probablement la meilleure personne possible pour mener l'enquête. De plus, il cherche à s'assurer que l'ancien juge Robertson dispose de l'ensemble des moyens nécessaires pour arriver à trouver des réponses aux questions que nous nous posons. Je peux confirmer au député que l'ancien juge Robertson aura à sa disposition l'entièreté des outils nécessaires pour regarder à ce qui s'est passé depuis 2011, soit depuis l'époque où il a commencé à y avoir des milliers d'erreurs.



Enfin, nous avons donc un gouvernement qui nomme une personne crédible, en lui procurant les outils qui lui seront pleinement disponibles pour arriver à trouver les réponses auxquelles la population du Nouveau-Brunswick est en droit de s'attendre, et ce, afin que, à l'avenir, nous ayons le meilleur système possible.

[Traduction]

M. Higgs : À maintes reprises, nous avons essayé d'obtenir des réponses franches à des questions très directes. Au cours des deux ou trois derniers mois, le premier ministre a mentionné à de nombreuses reprises que le juge Robertson comprendra parfaitement qu'il aura accès à tous les renseignements. J'aimerais comprendre... Il ne s'agit ici que d'une question très claire. Je poserai plusieurs questions très claires, mais je m'en tiendrai à une seule question jusqu'à ce que j'obtienne la réponse, car toutes les flèches pointent vers le Cabinet du premier ministre. Nous n'avons jamais connu une situation du genre où le premier ministre, à partir de son cabinet même, a directement autorisé l'accélération de la modernisation d'un système qui touche un si grand nombre de personnes — 15 000 appels ont été interjetés, un nombre record d'appels, soit le double, voire plus.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne son rôle?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai répondu à son collègue de Rothesay, nous sommes en présence d'une révision qui donne à l'ancien juge Robertson l'entièreté des outils qui va lui permettre d'aller au fond des choses. Il va pouvoir étudier toute la chaîne de commandement au complet, ce qui inclut l'entièreté de tout ce qui passe de haut en bas et de bas en haut, afin de déterminer exactement pourquoi des erreurs ont été commises, et ce, non seulement cette année mais également depuis 2011. Étant donné que rien n'a été fait par le passé, nous devons une fois de plus régler un problème qui ne l'a pas été par le gouvernement précédent.

[Traduction]

M. Higgs : La question prête peut-être à confusion. Je la posais au premier ministre. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne le rôle du premier ministre dans la situation? Pourquoi ne puis-je pas obtenir de réponse du premier ministre?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je ne sais pas si c'est moi qui n'arrive pas à se faire comprendre clairement, mais je viens de dire que l'entièreté de la chaîne de commandement pourra être étudiée.



Nous pouvons savoir pourquoi il y a eu des milliers d'erreurs depuis 2011. Je peux vous dire que ce n'est pas une question d'avoir seulement fait quelques erreurs, comme l'a dit la semaine dernière le chef de l'opposition. Pour nous, comme je l'ai répété souvent, une erreur en est une de trop. Nous voulons aller au fond des choses et non pas nous contenter de dire qu'il y a eu quelques erreurs. Il y a eu 35 000 erreurs et plus ; pour moi, ce n'est certainement pas seulement quelques erreurs.

Je peux comprendre que l'opposition tente déjà de mettre en doute la révision qu'est en train de faire l'ancien juge Robertson, parce que je pense qu'il y a des gens de l'autre côté de la Chambre qui seront peut-être surpris de ce qui sera trouvé, à moins qu'ils le sachent déjà trop bien, ce qui les inquiète.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Il ne s'agit pas d'erreurs. Il est question d'un ordre direct ; un ordre direct d'accélérer la mise en oeuvre d'un système qui a touché des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de factures frauduleuses qui ont été envoyées à chaque ménage auquel de fausses rénovations ont été attribuées.

Voici encore une fois ma question pour le premier ministre : Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne le rôle du premier ministre dans l'affaire en question?

[Original]

L'hon. M. Gallant : La révision dont nous parlons donne à l'ancien juge Robertson les outils nécessaires pour regarder à l'entière de la situation, et ce, afin de voir ce qui se passe depuis des années.

Je suis un peu surpris, parce que le chef de l'opposition semble dire que l'étude ne sera pas assez complète, mais, en même temps, il semble aussi dire qu'il faudrait éliminer certaines choses. À vrai dire, je ne suis pas sûr de comprendre où veut en venir le chef de l'opposition.

Ce que je sais, c'est que nous aurons une étude indépendante, qui ira au fond des choses et qui permettra enfin aux gens de cette province d'avoir un système indépendant permettant d'évaluer les propriétés foncières de façon équitable. C'est contraire à ce que disait le chef de l'opposition, après qu'il y avait eu 35 000 erreurs, soit que nous avons un système juste et équitable. Nous allons au fond des choses et, encore une fois, nous allons régler la situation.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé. C'est la dernière question.



M. Higgs : Il y a une différence entre commettre une erreur et prendre une décision, même si la décision est mauvaise. Si une personne a donné instruction à SNB d'accélérer la mise en oeuvre d'un système qui n'était pas prêt à être mis en oeuvre, une personne a donné l'ordre et elle en est responsable. C'est là que tout a commencé.

Je vais poser de nouveau la question au premier ministre. Il est impossible de mener une enquête sans avoir tous les outils nécessaires, comme il a été mentionné maintes fois ici aujourd'hui, et il est impossible d'aller au fond des choses s'il n'est pas permis au juge Robertson de tout examiner et d'accéder à tous les renseignements. Je vais poser la question de nouveau. Le premier ministre continue-t-il de se cacher derrière un prétendu processus de limitation des risques? Pourquoi n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne son rôle dans le scandale des évaluations foncières?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le juge Robertson a signé le contrat ayant pour objet l'examen indépendant au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Cela va de soi qu'il estime disposer du mandat et des ressources nécessaires pour accomplir son travail. En outre, nous avons dit très clairement que l'ancien juge Robertson examinera aussi le processus décisionnel dans le cadre de son examen qui portera sur les dernières années, pendant lesquelles beaucoup trop d'erreurs ont été commises. Une erreur en est une de trop ; alors, des milliers d'erreurs touchant les gens du Nouveau-Brunswick...

Je veux encore dire aux gens qui écoutent que nous mettons l'accent sur leurs priorités. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que nous investissions davantage dans les soins de santé. Nous le faisons en améliorant les soins primaires et les soins de courte durée et l'accès à ceux-ci. Nous contribuons au soutien des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et de dépendances. Nous investissons davantage dans l'éducation pour favoriser la littératie, la numératie et les métiers. Nous rendons les garderies plus abordables et accessibles. Les investissements dans l'infrastructure, dans l'innovation et dans la population ont donné lieu à une augmentation de 1,4 % du PIB de la province en 2016, selon Statistique Canada.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

